

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

il est déjà dit ci-dessus en quoi consiste son revenu.

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

de fondation des gens pieux

d. Caisses communales?

et d'aucune autre source.

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

*Jean Pierre Michalod
De la lui ce 30 avril
1799.*

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

157

Leurtier & Au morgnes N° 18.

Leurtier est au morgnes sont situées deux écoles.

ce sont deux villages séparés

font de la commune de Bagnes

De Bagnes

De Saint-Branchées

Du rollais

au morgnes vingt sept maisons

un quart d'heure de leurtier qui contient trente quatre maisons

de leurtier il y a de quoi seize à dix huit

au morgnes de treize à seize enfants

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

I I I
I N S T R U C T I O N .

5°. Qu'en enseigne-t-on dans chaque école?

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

8°. Préceptes & réglemens, comment sont-ils observés?

9°. Durée de l'école chaque jour?

10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés?

I I I

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S .

11°. *Instituteurs.*

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

b. D'où est-il?

c. Son nom

De leurtier a Bagnes une heure est demir

la Doctrine chretienne

seulement qu'en hiver deux heures par soi lon tien deux fois par jour l'alphabet de deux livre de priere

les enfans paie eux meme quatre bache chacuns

les peupls qui la choisir

De leurtier

marie catherine luigier.

au morgnos francoir joseph michos.

(3)

d. Son âge.

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

h. Réunit-il à son office quelque autre fonction? quelles sont-elles?

12°. Ecoliers, combien d'enfens fréquentent l'école?

a. En hiver, } soit garçons ou filles.
b. En été, }

I V .

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S .

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

15°. Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être la maison, & à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

158
premier agée 50 ans
second 13 ans
la première quatre enfants
un an
dans sa maison
sans leur menages

seulement en hiver il y ont garçons et filles

point de bien fond les deux école
celle de leurtier la somme de 55 ecupetis
celle du morgnos la somme de 35 ecupetis
l'on tire les intérêts de la dite somme
au cinq pour cent

point de bâtiment la maison
du meme regent ala meme chambre
du menage

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
 - c. Fondations?
 - d. Caisses communales?
 - e. Biens d'église?
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - g. De biens-fonds?
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

(2)

point de bled en vin ni de bois

point de dixmes ni censé foncières ni d'autres droits féodaux abolis

Chan-sec N° 10. 159

Chan-sec ou est située l'école ^{hameau} de l'honorable commune de Bague distance de 3 quarts d'heures de la paroisse sur la dépendance de l'honorable agence de la sudite commune district de sent Branches canton de valcy y mesons ~~permanente~~ au école de chan sec du ~~village~~ ^{village} de la montoz distance d'environ 6 minute plus 14 maisons du ~~village~~ ^{village} du firgnolei éloigné d'environ demi quar d'heures du ~~village~~ ^{village} de chan sec qui contient 30 maisons ou bons biens l'école de sudit village 124 enfants qui fréquentent l'école de se village et 11 du village du firgnolei e une filie de la montoz qui font le nombre de 25 que garson e figlie l'on enseigne la doctrine ancienne avec plusur sorte de livre de priere l'ont commencé l'école a la sen martin et elle fin a payee e le ne dure que quatre mois an huer l'on comence l'école le bon matin et elle fini a 11 heures l'on reconance a 2 heures est elle dure jusque au pardons le regent a été mi par le vicere par l'ordre de notre tres dignee pasteurs avec le consentement personnel de chaque parti collie le regent est ~~italien~~ ^{italien} du diocese de novare son nom se francois vergille a gée de 47 an e 6 mois il na point dan fant il a été mi regent cette l'one pose 1798 il a été charbonier de profasion il a été dan le pais doute e ensuite son le pais de valcy ou il a été établi il a voulu la compagne apres l'école finie la chapelie de chan sec done au regent la somme de 72 baer e sele dui firgnolei 16 baer fondé par le bon fons monneur gar de valcesiere plus le